



## Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf.: SCBD/SAM/DC/CS/LM/83662

Le 19 juin 2014

### NOTIFICATION

#### Atelier sur les synergies entre REDD+<sup>1</sup> et la conservation et la restauration des écosystèmes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité Douala, Cameroun – 8 au 11 juillet 2014

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Secrétariat, en collaboration avec le CMSC-PNUE et la COMIFAC, organise un atelier sur les synergies entre REDD+ et la conservation et la restauration des écosystèmes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, qui aura lieu à Douala, au Cameroun, du 8 au 11 juillet 2014. Des nominations seront sollicitées dans le cadre d'un processus d'invitation formel mené par la COMIFAC. L'atelier se déroulera en français et les documents de réunion et les informations de logistique seront publiés en temps et lieu sur le site Web de la CDB au <http://www.cbd.int/doc/?meeting=CBWECR-2014-08>.

Cet atelier, destiné aux pays de l'Afrique centrale, s'inscrit dans le cadre d'une série d'ateliers organisés grâce au généreux soutien financier des gouvernements de l'Allemagne, du Canada, du Japon (par le biais du Fonds japonais pour la diversité biologique), de la République de Corée et de l'Union européenne. L'atelier vise à d'aider les Parties à :

- a) Élaborer des objectifs et des plans nationaux pour la conservation et la restauration des écosystèmes dans le cadre des 5e, 11e et 15e objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;
- b) Incorporer les objectifs et les actions REDD+ dans les SPANDB afin de les intégrer dans des politiques, plans et programmes généraux nationaux ;
- c) Faire la démonstration des bonnes techniques de collecte de données (telles que l'information spatiale), des évaluations, des politiques et autres outils de planification de la mise en œuvre d'une démarche cohérente concernant les objectifs et les actions REDD+.

Les 5e, 11e et 15e objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique fixent des objectifs quantitatifs afin de réduire la perte d'habitats naturels, renforcer les réseaux d'aires et restaurer les habitats dégradés. Une démarche cohérente facilitera la réalisation de ces objectifs pour ces aires. De plus, cette démarche contribuera aux progrès dans la réalisation d'autres objectifs. Grâce à cet atelier, le Secrétariat espère offrir aux Parties un moyen de renforcer leurs capacités dans le cadre d'une démarche intégrée et participative qui favorisera la planification et une mise en œuvre globales des paysages.

<sup>1</sup> REDD+ est synonyme de « réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, conservation des stocks de carbone forestiers, gestion durable des forêts et renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement », conformément au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'acronyme REDD+ est utilisé par souci de commodité, sans préjuger de l'issue des négociations en cours ou à venir de la CCNUCC.

À l'attention des correspondants nationaux de: Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad



Convention sur la  
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



Ces activités de renforcement des capacités répondent aux nombreuses demandes formulées par la Conférence des Parties au Secrétaire exécutif (notamment au paragraphe 10 de la décision XI/24, au paragraphe 5 de la décision XI/16 et au paragraphe 16 a) de la décision XI/19). De plus, ces activités permettront au Secrétariat de communiquer à la douzième réunion de la Conférence des Parties, en octobre 2014, les progrès accomplis par les Parties dans l'intégration des programmes de travail sur les aires protégées aux SPANDB actualisés et aux plans sectoriels et budget pertinents, en réponse à l'invitation lancée au paragraphe 1 c) de la décision X/31.

Au cours des semaines précédant l'atelier, les représentants recevront des questions préparatoires et seront invités à présenter une étude de cas et de l'information sur l'état des activités de restauration et de conservation dans leur pays. Les participants pourront profiter de modules en ligne sur les principaux thèmes de l'atelier, y compris les aires protégées. Les capacités acquises pourront être partagées avec les membres du personnel du pays qui suivront aussi ces modules.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Braulio Ferreira de Souza Dias  
Secrétaire exécutif